



## Avis important : Problème ayant une incidence sur le T5008 / RL-18 2023 de vos clients

Cher collègue,

Nous vous écrivons pour vous informer d'une erreur administrative qui a touché un ou plusieurs des reçus fiscaux T5008 / RL-18 de vos clients pour l'année 2023 et notre dépôt électronique auprès de l'ARC. En raison de cette erreur, certaines transactions de janvier 2024 ont été incorrectement rapportées sur les reçus fiscaux T5008/RL-18 imprimés et dans notre dépôt auprès de l'ARC. Cet incident n'a affecté qu'un sous-ensemble de clients non inscrits qui ont effectué des transactions entraînant une disposition en janvier 2024.

Soyez assuré que cet incident n'a pas affecté les reçus fiscaux qui ont été téléchargés sur nos portails en ligne tels que InvestorOnline (IOL) et le Centre de documents eCISS.

Le tableau ci-dessous résume l'impact et les mesures correctives en fonction de la préférence d'envoi des reçus fiscaux de vos clients.

Préférence d'envoi des reçus fiscaux	Impact de l'incident	Réparation	Copie de la lettre d'excuses au client
Imprimé	Les clients concernés ont reçu un reçu fiscal T5008 / RL-18 incorrect par la poste.  Notre dépôt électronique des T5008/RL-18 de vos clients touchés auprès de l'ARC a également été affecté.	Nous avons corrigé et/ou annulé le reçu fiscal de vos clients en conséquence et nous le leur enverrons avec une lettre d'excuses vers le 28 mars 2024.  Nous corrigerons notre dépôt auprès de l'ARC cette semaine*.	<a href="#">Cliquez pour voir la lettre d'excuses du client</a>
En ligne	Notre dépôt électronique des T5008/RL-18 de vos clients touchés auprès de l'ARC a également été affecté.	Nous corrigerons notre dépôt auprès de l'ARC*.  Les clients recevront par courrier une lettre d'excuses vers le 28 mars 2024.	<a href="#">Cliquez pour voir la lettre d'excuses du client</a>

*\*Veuillez noter que bien que nous ayons pris les mesures nécessaires pour rectifier nos dépôts auprès de l'ARC, nous comprenons qu'il peut s'écouler jusqu'à 180 jours avant que l'ARC ne traite les modifications. En conséquence, nous avons indiqué que si les clients soumettent électroniquement leur déclaration, les informations préremplies sur le site de l'ARC peuvent ne pas être exactes.*

Si une déclaration de revenus a été déposée pour l'année 2023, les clients peuvent avoir besoin de soumettre un formulaire de Demande de redressement du T1 (T1- ADJ) à l'ARC. Le formulaire est disponible sur le site Web de l'ARC. Le formulaire de Redressement T1 peut également être rempli et soumis électroniquement via le profil Mon dossier sur le site Web de l'ARC.

CI GMA enverra une communication directement à vos conseillers et clients concernés.

Nous vous prions d'accepter nos sincères excuses pour tout inconvéniént qui a pu vous être causé par ce problème. Pour toute question, ou si vous souhaitez obtenir une liste de vos clients concernés, veuillez contacter votre directeur des relations ou les relations avec CI Dealer Relations au 1-800-247-4295 ou [dealer\\_relations@ci.com](mailto:dealer_relations@ci.com).

Sincèrement,

Service aux courtiers CI

[Contactez-nous](#) | [ci.com](#)

[Avis de confidentialité](#) | [Conditions d'utilisation](#)



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS

**À L'USAGE EXCLUSIF DES CONSEILLERS.**

*Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc.*

© CI Investments Inc. 2024. Tous droits réservés.

Message transmis par Gestion mondiale d'actifs CI, 15 rue York, 2<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario), M5J 0A3 Canada